

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Education.

Industrie.

Progrès.

Scénario de la Revue Canadienne.

Nous sommes redevables à M. De Puibusque pour l'intéressante chronique qui suit. C'est un souvenir de voyage brillant de couleurs locales et offrant les péripéties les plus dramatiques. Nos lecteurs après avoir admiré le profond pénétrant de l'écrivain érudit dans l'histoire comparée des Littératures Espagnole et Française trouveront dans le charmant récit que nous leur offrons aujourd'hui, ce qu'on aime surtout dans un voyageur homme de lettres, un conteur aimable et spirituel.

ALGUARO

OU

LE TAILLEUR DE PIERRE

CHRONIQUE BÉARNAISE.

En sortant de la vallée d'Asson, mon cheval, poney d'équivoque origine, qui avait toute l'indépendance d'un navarin, ralentit peu à peu son allure; il avait décidé de sa propre autorité que je devais me mettre au pas d'une vieille mule dont le trot saccadé battait à mes oreilles comme le tacot d'un moulin; je ne m'en aperçus qu'en me trouvant côté à côté avec un ecclésiastique armé, en guise de cravache, d'un gros fouet de poste; ce rapprochement instantané donna lieu à un salut plein de courtoisie; nous échangeâmes les questions d'usage entre voyageurs qui se rencontrent en conversation, tour à tour entre-coupée ou suivie, selon qu'il plaisait à nos montures d'aller vite ou doucement roula bientôt sur les beautés du pays que nous traversons.

Trente ans, une figure ouverte et spirituelle, une poitrine large, un nez couronné d'une forêt de cheveux, un chapeau triangulaire, une soutane de serge noire, dont la double échancrure découvrait des bottes fortes éperonnées comme celles d'un gendarme; voilà en bloc le cavalier qui chevauchait près de moi.

Le hasard m'avait servi de merveille; ce n'était pas un cicerone qu'il m'avait donné; j'ai horreur de ces enseignes invariables, de ces montures automates dont on ne peut tirer que des mots; mon jeunec ecclésiastique était un interprète à la fois érudit et intelligent; fier de pouvoir faire admirer sa terre natale à un étranger, il se plaisait à la traduire site par site, avec toute la poésie de son patriotisme montagnard.

L'imagination d'un Parisien qui n'a pas voyagé est sujette, on le sait, à d'étranges méprises; pour elle, la Suisse n'est que lacs et glaciers; les Alpes ne sont peuplées que d'ours et de chamois; et il faut bien qu'elle accorde un caractère moins sauvage aux Pyrénées pour faire place à tant d'établissements célèbres, elle ne rêve que bergeries éparées, que maisonnettes isolées; au lieu d'une chartreuse ou d'une Thébaïde, c'est une Arcadie dont les montagnes sont couvertes de neige et les vallées de petits moutons; mes exclamations trahirent plus d'une fois cette ignorance naïve et firent sourire mon compagnon de voyage; je ne pouvais m'accoutumer à l'idée qu'il y avait des villages et même des villes dans les gorges des Pyrénées; je m'étais mis en route la tête remplie de roches calcaires, de forêts de sapins, de cascades d'avalanches, et quand j'aperçus un château à peu près semblable à ceux qui décorent l'amphithéâtre de la Loire ou l'embouchure de la Seine, je manifestai presque autant de dépit que de surprise.

— «Un château ici ! à Coarasse ! sur le bord du grand Gave ! entre la vallée d'Asson et celle de Bétharram ! mais c'est incroyable ! m'écriai-je ?

— « Pourquoi donc, répartit le curé, n'avez-vous pas vu les maisons de plaisance qui dominent le coté de Surançon ? Les comtes de Foix, si longtemps souverains du Béarn, firent construire dans leurs états plus de châteaux qu'on n'en possédait les rois de France.

— « Qu'ils en aient eus à Pau, à Orthez, à Mont-de-Marsan et dans toutes les positions centrales de leurs domaines, je n'en suis pas étourdi; mais dans les gorges déchirées par les torrents, sur des bruyères arides ou des pics abruptes, que pouvaient-ils en faire ?

— « C'étaient autant de citadelles qui les rendaient maîtres des défils et qui tenaient leurs voisins en respect. Que voulez-vous ? les frontières sont les sentinelles des peuples; elles ne peuvent dormir que sous les armes. Bousté, Moulas, Cadillac, Escure, Navailles, Mauvezin, Castel-Gelions, étaient leurs tours crénelées au-dessus du pays comme les pointes de fer qui hérissaient la couronne des rois lombards.

— « Mais toutes ces forteresses du moyen-âge n'existent plus ?

— « Non, la guerre et le temps, sans cesse unis pour démolir, ont exercé sur elles leur action dévorante; plus d'une ruine même a péri; mais les traditions ne sont pas mortes, elles vivent avec nous ainsi qu'elles vivaient avec nos ancêtres, ainsi qu'elles vivront, je l'espère, avec nos neveux. Dieu merci, les hommes de nos contrées savent encore se souvenir, et c'est une

vertu, c'est une gloire peut-être dans un temps où l'ingratitude ne s'appelle même plus de Poubelle.

— « Voici une bonne note pour vos Béarnais, Monsieur le curé, je vous promets de la consigner sur mon carnet de voyage; il faut honorer la religion des souvenirs, il lui reste si peu de fidèles croyants; mais, soyons justes, si la reconnaissance est rare, c'est qu'elle ne va guère à notre nature, elle exige trop d'abnégation, et notre égoïsme n'aime pas à sortir de chez lui; il trouve plus commode de tout y ramener; ce qui me paraît intolérable, par exemple, c'est qu'il soit des lieux où le présent ne veuille pas avoir eu de passé et se vante d'être né de père et mère inconnus; laissons-le donc, et parlons de notre château; est-il jeune ou vieux ? j'ai peine à mettre un âge sur sa figure.

— « Coarasse, sa réalité, n'est ni vieux ni jeune; il y a environ trois siècles qu'il a été rebâti, et en perdant depuis cette époque la physionomie sévère d'une place forte, il a pris les formes élégantes d'une jolie villa; considérez cette pelouse si verte et si fine qui se déroule à ses pieds, et ces beaux massifs de feuillage qui lui servent de ceinture; voyez comme il se détache de la montagne dressée derrière lui, et comme le Gave vers lequel il se penche, cessant tout-à-coup d'être torrent pour devenir fleuve, s'incline et se tait en passant devant ses murs.

— « Je conviens qu'il serait difficile de trouver une situation plus majestueuse et plus riante, c'est la grâce unie à la beauté; il ne manque ici que des souvenirs historiques.

— « Que dites-vous ! l'histoire y parle aussi haut que la nature, la chronique même y a ses légendes. Henri IV, qu'une épidémie fit passer successivement dans les bras de huit nourrices, fut envoyé avec la dernière dans cette résidence; les montagnes qui vous entourent ont vu ses premiers jeux; les enfants de ce village furent ses premiers soldats; et peut-être, en est-il plus d'un qui, après avoir grandi avec lui, est mort à ses côtés dans les champs d'Ivry ou de Coutras.

— « Henri IV, ... mais il est partout dans votre Béarn ! son nom le remplit tout entier.

— « C'est vrai, et nous en éprouvons un juste orgueil; il suffit de dire le Béarnais pour que tout le monde sache qu'il s'agit du bon roi.

— « Assurément, vous ne sauriez avoir un plus glorieux homonyme; l'inscription que j'aperçois au-dessus de la porte du château consacrer sans doute sa mémoire ?

— « Non, elle est antérieure à Henri, elle ne rappelle qu'un simple artisan, liège et devinez : "LO QUE HA DE SER NO PUEDER FALTAR."

— « Qu'est-ce que cela signifie ?

— « Ce qui doit être ne peut manquer d'être. Beaucoup de voyageurs ont copié cette sentence espagnole, et aucun peut-être ne l'a comprise.

— « Elle n'a rien de neuf, ce me semble, c'est une pensée de fatalisme, le what is that ought to be des Anglais.

— « Si tel en est le sens, comme je le crois, il reste à expliquer par quel hasard une telle pensée a pu être gravée en pareil lieu.

— « C'est assez bizarre, en effet.

— « Voulez-vous savoir la vérité, daignez vous reposer quelques instants à Bétharram; j'ai eu l'honneur de succéder dans cette paroisse à un vénérable argebéque qui m'a légué divers manuscrits au nombre desquels figure l'histoire de l'inscription de Coarasse; je serai heureux de vous en donner connaissance.

J'acceptai avec empressement cette offre obligeante, et cinq minutes après, j'avais quitté mon capricieux poney pour m'installer au presbytère sur un fauteuil de chêne qui, grâce à la dureté de ma selle, me parut aussi doux que s'il eût été élastique. Le manuscrit oriental était aragonais, il avait été traduit en langue basque par l'ancien curé et son jeune successeur l'avait mis en français. Voici ce que je lus.

Henri d'Albret avait donné l'ordre de restaurer tous les châteaux du Béarn appartenant à sa maison et dont le délabrement accusait la négligence ou la pauvreté de ses prédécesseurs; c'était une dette de reconnaissance que ce prince s'était cru obligé d'acquiescer envers le pays. Prisonnier à Pavie, il serait mort dans les fers de Charles-Quint si ses sujets n'étaient venus à son secours; castels, manoirs, chaumières, tout avait voulu contribuer à sa rançon; en moins de dix jours on était parvenu à réunir plus de trente mille écus d'or, et l'illustre Jean Gassion avait été envoyé en Italie pour traiter de sa délivrance; mais les négociations avaient traîné en longueur, et l'adroit messager s'apercevant que l'empereur espagnol lui opposait les chicanes d'un clerc de bazouche, s'était vu forcé de jouer de ruse avec lui; les écus d'or destinés à la rançon avaient servi à gagner les gardes du prisonnier. Protégé par le complaisant sommeil d'un poste de lanquenets, le roi de Navarre put descendre à l'aide d'une échelle de corde de la tour où il était détenu avec le baron de d'Arnos et un fidèle serviteur nommé Francisque; l'obscureté de la nuit favorisait sa fuite.

Dans ce concours de dévouement si honorable pour la province, les habitants de Coarasse s'étaient trop distingués pour qu'il fût possible de les oublier. Le château, qui ne présentait

alors que l'affligeant aspect d'un amas de décombres, fut réparé avec une magnificence royale; d'habiles ouvriers, appelés de tous les environs, et travaillèrent sans relâche pendant deux ans.

On remarquait parmi eux un tailleur de pierre venu de l'Aragon qui jouait avec son ciseau sur le granit des Pyrénées comme un sculpteur toscan sur le marbre de Florence; Alguaro avait plus d'un talent; danser et chanter, il exécutait avec autant d'agilité la farandole catalane que le fandango basque, et sa mandoline savait toutes les tonalités de Castille; aussi, n'avait-il pas tardé à être en grand renom dans la vallée; les femmes qui lui devaient chaque dimanche l'occasion de faire admirer la souplesse de leur taille, la vivacité de leurs petits pieds et cette grâce inimitable qui semble un don du sol béarnais, n'avaient jamais assez d'éloges pour lui; c'était à leurs yeux ce que les Castillanes appellent le *matador* et les Andalouses le *brave*; plus d'une peut-être se serait sentie disposée à lui accorder les bénéfices de cette douce primauté s'il eût songé à les obtenir; mais rien n'annonçait qu'il eût fait un choix; au contraire, on observait en lui des habitudes de recueillement et de piété qui contrastaient avec son goût passionné pour la musique et pour la danse. Quand sa journée était finie, il allait s'asseoir tantôt sur le bord du Gave, près de la chute la plus bruyante, tantôt dans la chapelle de Bétharram au pied du chevalet de fer où brûlaient les cierges du purgatoire; quelle âme souffrante voulait-il aider... ? on l'ignorait.

Dans l'esprit des jeunes filles qui ne pouvaient expliquer ses contradictions, il en naissait un mystère qui ne les intéressait que davantage à sa destinée; quand à celles qui croyaient saisir le mot de son cœur dans l'énigme de sa conduite elles l'environnaient de cette estime respectueuse qui s'attache à un engagement fidèlement observé; elles en parlaient comme d'un vœu religieux; l'amour était alors chose grave et presque solennelle; chacun accoutumé à l'honneur en soi-même l'honorait dans autrui; on n'était pas d'accord néanmoins sur cela qu'aimait Alguaro on ne pouvait dire si elle était de Saragosse ou s'il l'avait rencontrée dans ses voyages; on avait voulu d'abord que ce fût une Manuela de Burgos, puis on parla d'une Safia de Valence et d'une Rodriga de Barcelone; mais toutes ces suppositions qui n'étaient que d'adroites tentatives pour surprendre le secret du jeune étranger échouèrent contre sa réserve opiniâtre.

La plupart des hommes, moins pénétrants que les femmes, s'arrêtaient aux apparences; ils croyaient l'Aragonais froid et indifférent; ceux qui auraient craints de trouver en lui un rival dangereux lui savaient gré de son insouciance; les avantages qu'ils étaient forcés de lui reconnaître n'avaient rien qui les alarmât, ils auraient même été ses amis, s'il avait pu oublier comme eux sa supériorité.

« Ce petit homme olivâtre, disaient les autres, n'aime que ses pierres et ses chansons; il ressemble à ces oiseaux de passage qui ne trébuchent dans aucun piège; dès qu'il aura rempli son escarcelle, rien ne le gênera pour prendre son vol, il n'aura pas un fil à rompre. »

Alguaro était confondu ainsi avec le prudent et parcimonieux Catalan; on en faisait un de ces caractères patiens à la peine, rudes au travail, âpres au lucre, qui amassent toujours et ne jouissent jamais; c'était mal le juger; on apprit bientôt que le sang qui circulait dans ses veines, était trop bouillant pour avoir eu toujours un cours égal et tranquille.

Les nombreux ouvriers de Coarasse avaient organisé une maîtrise et s'étaient engagés, pour appeler les bénédictions du ciel sur leur compagnonage, à présenter des offrandes aux principales oratoires des vallées environnantes; dans une de ces processions, le contre-maître qui, suivant la coutume, portait la bannière aux pieds, s'étant blessé sur les ardoises de la montagne, fut remplacé par Alguaro; à peine s'était-on remis en route qu'on rencontra un long cortège de pénitents qui allaient en pèlerinage à Lourdes; c'était dans un chemin creux et resserré; chaque procession en dédoublant ses rangs aurait pu passer sans difficulté; mais aucune ne vout céder un pouce de terrain; la querelle aigrie par d'anciens ressentiments s'échauffa; des injures on vint rapidement aux menaces, et les couteaux étaient déjà tirés, lorsque l'Aragonais, s'interposant entre les deux parties, s'écria que, puisqu'il y avait rivalité entre les deux bannières, c'était à ceux qui les portaient de vider le différend, et qu'il était prêt, pour son compte, à en finir sur l'heure; mais qu'il fallait auparavant que de part et d'autre on prêtât serment de prendre le résultat du combat pour un jugement de Dieu, et de ne pas faire couler une goutte de sang de plus.

Cette héroïque proposition fut accueillie par une acclamation générale; on mit genou en terre et toutes les mains se levèrent à la fois pour jurer. Un cercle fermé sur les deux combattants leur servit de champ-d'honneur; en un clin-d'œil, on vit Alguaro, après avoir tourné en bondissant autour de son adversaire, le saisir, rouler avec lui sur les cailloux sanglants et se relever seul; il l'avait frappé à la gorge.

Les pénitents demeuraient interdits; leur champion avait la taille d'un géant, et sa force

était prodigieuse; on prétendit que durant la guerre d'Italie il s'était débarrassé de dix archers avec une masse d'armes qui pesait presque autant qu'un engin de guerre, et que récemment encore surpris par un ours entre deux précipices, il l'avait enlevé dans ses bras et lancé au fond de l'abîme.

Fiers d'une victoire qu'ils étaient loin d'espérer, les compagnons de Coarasse ramenèrent Alguaro en triomphe; il était assis sur un brancard tapissé de feuillage; la bannière flottait au-dessus de sa tête; une foule qui grossissait à chaque pas battait des mains autour de lui et le couvrait de fleurs; il fit ainsi son entrée dans la cour du château où l'argentin du roi de Navarre venait d'arriver pour visiter les constructions; c'était une mosaïque grise, un de ces durs soldats de Marignan qui estimait par-dessus tout un bon coup de rapière ou de guisarme; il embrassa donc Alguaro comme s'il eût été un lansquenot, et, quand vint l'heure du souper, il l'admit à sa table.

Après une si haute distinction, malheur à qui aurait osé dire un mot contre l'Aragonais ou qui aurait refusé de mettre chaperon bas en l'abordant; la bannière n'eut plus d'autre porteur que lui; il devint l'arbitre de tous les combats et le *Bastoneo* de toutes les fêtes. Son audace, sa vigueur, son adresse, ce teint hâve et plombé qui s'enflammait sans rougir, ces sourcils épais et mobiles qui en se joignant se tendaient comme un arc, ces grands yeux dont le noir devenait parfois si tendre et le blanc si effrayant, cette humeur tour à tour expansive et réservée, taciturne et pétulante, cette imagination au sommeil sombre, aux éclats inattendus, cette voix enfin dont l'énergique vibration donnait tant de mordant et de fierté à sa parole; tout cela cessa d'étonner, lorsqu'on apprit qu'il sortait d'une de ces tribus de Maures qui se perpétuent dans l'Aragon longtemps après avoir été chassés de la Castille.

Au nombre de ses ancêtres, il comptait avec orgueil le fameux Algiozami; son père, rebelle aux lois de proscription de Ferdinand-le-Catholique, avait tenté de se soustraire à l'exil en se cachant; mais son courage le trahit; poursuivi par un neveu du *justicia-major* (1), il eut le malheur de blesser son arrogant adversaire, et, traîné aussitôt devant un tribunal inexorable, il fut condamné à mourir de la mort des assassins; Alguaro avait alors dix ans; il vit pour la dernière fois son père au moment où il allait marcher au supplice, et celui-ci lui dit sans s'émouvoir en passant la main sur son jeune front : — « Ne pleure pas, mon fils, c'était écrit : — *Lo que ha de ser no puede faltar.* »

Resté seul dans le monde, le pauvre enfant fut accueilli par les chevaliers del *Salvator* (2) à Montréal-del-Campo, sur les confins du royaume d'Aragon et de Valence; il reçut le baptême et fut élevé dans la religion chrétienne. Plein de reconnaissance pour les bontés de ses maîtres et d'admiration pour leurs vertus guerrières, tous ses vœux eussent été comblés s'il avait pu, sous l'égide de leur ordre, passer sa vie à prier et à combattre; son origine était un barrière insurmontable; on lui donna quelques notions des arts pour qu'il pût gagner son pain et il fut envoyé à Saragosse dès qu'on le jugea capable de manier le compas et le ciseau; son génie éveillé par le malheur acheva cette ébauche d'éducation; il répandit sur l'architecture renaissante toutes les richesses du style oriental; mais les deux religions qu'on lui avait successivement enseignées, et qu'il savait aussi mal l'une que l'autre, jetèrent une confusion étrange dans ses pensées; il observait les pratiques de la seconde sans se départir des croyances de la première; c'était la destinée qu'il adorait dans la providence; au sein de l'église il invoquait le dieu de la mosquée; sa foi, au lieu de l'espérance, avait pris pour sœur la résignation; il était fataliste et dévot; racontait une belle action, il aurait tout donné pour en être l'auteur; des pleurs d'attendrissement ou d'enthousiasme mouillaient ses yeux; une grande catastrophe, un crime horrible, venaient-ils au contraire épouvanter la contrée, il en écoutait le récit avec un visage impassible; ça devait être, c'était écrit.

Enfin le jour marqué pour l'inauguration du château, ce jour, qui devait faire époque, arriva; on l'avait annoncé comme une fête royale à son trompe et de tambourin. Une multitude innombrable rassemblée dès l'aurore se pressait sur les gazons et dans le préau; on y remarquait, outre les habitants des alentours, beaucoup de marchands forains et d'étrangers; ce fut Alguaro qui eut l'honneur de placer sur le portail de l'avenue le bouquet de gui bariolé de rosettes de toutes couleurs; en aucune circonstance il n'avait montré une joie si vive et si folle.

(1) Le *justicia-major*, dont l'origine remonte au neuvième siècle, était un magistrat intermédiaire entre le roi et le peuple; il modérait le pouvoir du premier, il défendait les intérêts du second. Il devint si puissant que les rois d'Aragon mirent un frein à son autorité en lui imposant le contrôle d'un conseil de dix-sept membres; il lui resta cependant une influence encore assez grande pour alarmer le despotisme de Philippe II. Ce monarche ombrageux, voulant en finir avec une résistance qui l'importunait, fit trancher la tête, le 20 décembre 1591, sur la place de Saragosse, à Jean de la Nuxa. Ce fut le dernier *justicia-major*; avec lui périrent les *fueros* de l'Aragon.
(2) Ordre militaire et religieux établi en 1118, par le roi Alphonse Ier.

— « Regardez-le donc, se prit à dire un de ses compagnons en vidant son pot d'étain sous la charmille, n'est-ce pas drôle ! il n'a rien bu, et il est plus gai que nous tous.

— « C'est qu'il va revoir son pays, répondit un autre ouvrier.

— « Ce qu'il y a de bien sûr, ajouta un troisième, c'est que ce n'est ni pour des yeux bleus ni pour des yeux noirs que nous le voyons maintenant si émerillonné. »

Et là-dessus, chacun de dire son mot et de faire ses conjectures; les opinions s'entrechoquèrent comme les gobelets.

(A continuer.)

NOUVELLE D'EUROPE.

(Correspondance particulière de LA SEMAINE.)

Madrid, le 21 août 1847.

« A son retour de la Granja, la reine a été accueillie par la population de la capitale avec une ferveur remarquable. On eût dit d'une princesse détronée. On sait aujourd'hui que ce n'est pas une comédie qu'a jouée le ministère dans ces démarches pour amener les réclamations unanimes de la presse; il s'est décidé à en parler à la reine; mais les réponses ont été telles, qu'il a dû renoncer à tout espoir de succès. Quant au renvoi de la camarilla, Isabelle s'est prononcée à cet égard de la manière la plus catégorique. Elle renoncera plutôt, à-t-elle dit, à sa couronne.

« Un parent de Serrano vient d'être nommé à un emploi supérieur dans le service du palais L'Étoile du général ne pâlit pas encore. En revenant de la Granja, la reine l'avait seul pour compagnon dans sa voiture, et l'on a remarqué que ses mallées figuraient dans le bagage royal. « Un mouvement progressiste a été étouffé, sans effusion de sang, dans le Midi, et principalement à Grenade.

« Les ministres, forcés de donner leur démission, ont supposé un ordre de la reine rappelant Narvaez. On ne sait comment tout cela finira pour s'entendre avec Serrano et Concha. Tous deux aspirent au pouvoir et sont jaloux les uns des autres. Ce sera le plus grand obstacle aux projets de Narvaez. Il est placé dans cette alternative, ou de succomber; ou d'avoir recours aux mesures violentes pour l'emporter. On peut croire que ce personnage ne soit destiné au même sort que subit Quesada en 1836. On dit aussi que Narvaez est envoyé par Louis-Philippe pour diriger un plan de conduite tracé à la reine, pour saisir la personne de Serrano, le confiner dans une forteresse et forcer le roi-époux à se reconcilier avec sa femme. Le succès est douteux, d'après la résistance énergique du prince qui, en tout état de cause, ajourne à quatre mois toute réunion, dans un but facile à deviner.

« Le ministère vient de donner sa démission en masse. Salamanca restera seul chargé du portefeuille des finances sous la présidence de Narvaez, qui aura pour collègues Olozoga à l'intérieur, Cortina à la justice, Madox à l'instruction publique, et Lujan à la marine. C'est un ministère selon le cœur de l'Angleterre que l'on a la prétention de faire.

« Au milieu du désordre général des affaires, le gouvernement vise à se faire reconnaître par une des cours du nord. Une commission de chefs militaires, sous la présidence du comte de Villa-Hermosa, est partie pour Berlin. L'objet apparent de cette mission est d'étudier l'organisation de l'artillerie, du génie et d'autres corps de l'armée prussienne. Mais l'objet réel est de déterminer le roi Frédéric-Guillaume à reconnaître officiellement les droits d'Isabelle II. Le président et ses collègues sont revêtus du caractère diplomatique nécessaire pour mener à bonne fin cette négociation dont l'idée première a été suggérée par les Tuileries. On dit même que l'ambassadeur français à Berlin a reçu l'ordre de préparer les voies. On lui a alloué des fonds pour frais de bals, de banquets, qui doivent servir à introduire la mission espagnole dans le monde diplomatique et officiel de Berlin. Le vicomte de Villa-Hermosa est chargé de remettre au roi de Prusse une lettre autographe de la reine et une épée richement ornée de diamants. Les instructions des envoyés portent qu'ils devront se parer de sentiments très monarchiques, et en même temps se concilier le parti libéral. A leur passage à Paris, ils devront voir M. Guizot et le roi Louis-Philippe et recevoir d'eux aussi des instructions. »

ÉTATS-ROMAINS. — Les agents de l'Autriche ne prennent plus la peine de dissimuler. L'attitude calme de la population de Ferrare n'a fait que les irriter. Peu de jours après la protestation du cardinal Ciacchi, le gouverneur étranger, le fit sommer, par un de ses aides-de-camp, d'avoir à lui livrer la garde des portes et des prisons de la ville. Son Eminence répondit que, n'étant à sa disposition aucune force pour résister à cette prétention, il ne pourrait empêcher les Autrichiens de réaliser leur projet, mais qu'il n'y donnerait jamais son consentement. Le général Adersberg, qui avait ses ordres, passa outre. Bienôt Ferrare fut envahie par ses troupes, et le légat ne répondit à tant d'arrogance que par une seconde protestation digne de la pré-

cédente par les sentiments fermes et dignes qui l'ont dictée. Depuis, comme une nouvelle menace, un corps de cavalerie a passé le Pô pour venir soutenir la garnison, et d'autres corps stationnent sur la rive gauche du fleuve, prêts à le franchir au premier signal.

Le conseil communal de Bologne a déposé aussitôt, entre les mains du cardinal Amat, une adresse où, protestant de sa confiance dans le pape, il se déclare prêt à lui prêter assistance contre l'étranger.

Partout des orateurs populaires, montés sur les tables des cafés, haranguaient la foule qui se pressait autour d'eux. On voulait se porter sur le palais de Venise, où réside l'ambassadeur impérial, pour arracher les insignes et les armoiries qui en ornent l'entrée; mais les chefs du parti libéral sont parvenus à empêcher cette démonstration qui n'aurait pu que fournir à l'Autriche un prétexte de plaintes, plus ou moins plausibles.

Le 17 août, le gouvernement a fait publier, dans la feuille officielle, le *Divio*, la nouvelle protestation du cardinal Ciacchi, en la faisant suivre d'une déclaration où, recommandant modération et patience à la population romaine, on fait observer, avec trop de raison, que son attitude calme et digne donne au souverain, dont on viole le territoire, des garanties bien plus grandes, pour le maintien de l'ordre et de la paix, que tout un appareil militaire dont rien ne justifie la présence à Ferrare.

Le 17 août, le gouvernement a fait publier, dans la feuille officielle, le *Divio*, la nouvelle protestation du cardinal Ciacchi, en la faisant suivre d'une déclaration où, recommandant modération et patience à la population romaine, on fait observer, avec trop de raison, que son attitude calme et digne donne au souverain, dont on viole le territoire, des garanties bien plus grandes, pour le maintien de l'ordre et de la paix, que tout un appareil militaire dont rien ne justifie la présence à Ferrare.

Le 17 août, le gouvernement a fait publier, dans la feuille officielle, le *Divio*, la nouvelle protestation du cardinal Ciacchi, en la faisant suivre d'une déclaration où, recommandant modération et patience à la population romaine, on fait observer, avec trop de raison, que son attitude calme et digne donne au souverain, dont on viole le territoire, des garanties bien plus grandes, pour le maintien de l'ordre et de la paix, que tout un appareil militaire dont rien ne justifie la présence à Ferrare.

A NOS ABONNÉS DES CAMPAGNES

Nous avons ces jours passés adressé des avis-circulaires à un grand nombre de nos abonnés des Campagnes, qui nous négligent, nous nous flottons qu'ils satisferont leurs comptes sans tarder.

Nous l'avons dit cent fois, nous insistons sur le paiement régulier des abonnements, c'est le seul moyen de faire prospérer un journal. Ceux qui ne nous paient pas ne nous veulent pas de bien.

AU COMMERCE DE MONTREAL.

Les temps sont durs, l'argent rare et les échéances viennent toujours comme dans les bonnes années. Alors qu'y a-t-il à faire? Ne faut-il pas redoubler d'efforts pour faire arriver l'eau au moulin? Le moyen, le seul moyen où est-il, si ce n'est pas l'annonce dans le journal? La publicité dans ces temps de progrès général est le seul moyen de réussir.

ANNONCE va trouver les gens chez eux et leur parle de votre boutique, de votre art ou profession.

Si vous voulez faire de l'argent, annoncez donc et n'oubliez pas LA REVUE CANADIENNE, dont la circulation a doublé depuis un an.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCUAIRES, CONNAISSANCES, ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 28 SEPTEMBRE 1847.

L'UNION DES PROVINCES ANGLAISES DE L'AMERIQUE DU NORD.

La question de l'Union des Provinces est à l'ordre du jour. La presse des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick s'en occupe sérieusement et on semble généralement que cette union est nécessaire et inévitable.

Nous participons les opinions du *Canadian*, et nous les croyons d'autant mieux fondées et rationnelles que le grand besoin de chacune des provinces est d'avoir franchement sous le régime représentatif et constitutionnel la conduite de ses affaires intérieures.

Une union fédérale avec des législatures séparées par chaque province, (en rétablissant le Bas-Canada, bien entendu) est à notre avis un changement désirable, dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons.

Il paraît que la *Gazette de Montréal* ne partage pas ces opinions; car à ce sujet, elle s'est empressée, il y a quelques jours, d'écrire un long article, dans lequel elle les combat avec une fougue et une chaleur admirable.

LES TENDANCES NATURELLES DU CANADA.

Nous apprenons par le *Canadian* de Québec que les réflexions que nous avons publiées, il y a quelque temps, au sujet de l'union fédérative des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, a soulevé contre nous l'ire de la *Gazette* de Montréal, qui passe pour l'organe officiel du cabinet tory dont le Canada a le bonheur de jouir en ce moment.

Mais à côté des injures sans vergogne, sans logique, et par conséquent sans portée de la *Gazette* de Montréal, se trouve une déclaration qui nous a frappé d'étonnement, dit le *Canadian*, non point par sa singularité, mais à cause de la naïveté avec laquelle le journal officiel donne jour à un sentiment qui, émis il y a deux ou trois ans par un journal canadien français, eût ouvert à son rédacteur le chemin de l'échafaud.

Quant à nous, dit le journal officiel, nous ne comprendrions jamais par quel lieu ou peut attacher ensemble, dans une communauté quelconque de sentiments ou d'intérêts, la péninsule de la Nouvelle Ecosse et celle du district de London, dont la position géographique et le caractère ne diffèrent guères moins entre eux que ceux de l'Italie et du Danemark.

d'origine britannique et de leurs amis dans cette colonie—sont toutes en faveur des états de la Nouvelle Angleterre.

Cette déclaration de la *Gazette* de Montréal est un fait digne de remarque, non seulement à cause de sa franchise, mais encore et surtout parce qu'elle exprime un sentiment vrai et éclairé. Oui, l'avenir, l'intérêt, la tendance naturelle de la population canadienne sont dans une fusion complète avec l'Union américaine.

NOUVELLES DIVERSES.

EXPOSITION D'AGRICULTURE.—On nous prie d'annoncer que la prochaine exposition d'animaux vivants et de produits d'Agriculture et d'industrie canadienne, aura lieu, pour le comté de Montréal, en cette ville, le 13 octobre, sur le marché aux bestiaux, rue St. Denis.

Nous espérons que les cultivateurs et les citoyens assésimés en masse et que tous ceux qui ont quelques objets remarquables, quelques machines utiles, quelques nouveaux instruments agricoles ou d'horticulture, s'empresseront de les apporter à l'exhibition et d'en faire part à leurs compatriotes.

Theatre Royal.—Ce soir la représentation est pour le bénéfice de M. Parley, et si jamais un acteur a mérité d'attirer la foule c'est celui-là. Les deux pièces représentées aujourd'hui sont écrites par M. Parley lui-même.

L'Echo de la Presse.—Tel est le nom d'un nouveau journal, qui vient de paraître à St. Thomas, dans le District de Québec, et dont on nous a adressé le premier numéro.

L'Album Littéraire et Musicale de la Revue Canadienne.—La 9e livraison de cette publication sera prête à nos bureaux, jeudi matin, et expédiée à nos abonnés des campagnes vendredi de cette semaine.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 1er au 25 septembre. Hommes, 19—Femmes, 9—Enfants, 49—77. Desquels étaient émigrants. Adultes, 2—Enfants 11 24. De la Cité, 64—77.

MALADIES. Typhus... 12. Autres fièvres... 5. Dysenterie... 10. Dentition... 4. Consommation... 3. Marasme... 5. Inflammation... 3. Debilité... 2. Congestion du cerveau... 0. Convulsions... 3. Phthise... 0. Morts-nés... 2. Vers... 1. Délirium-tremens... 1. Apoplexie... 1. Suicide... 1. Mort subite... 1. Inconnues... 3.

AGES.—au-dessous de 1 an, 16; 1 à 2, 7; 2 à 5, 8; 5 à 10, 2; 10 à 20, 4; 20 à 30, 5; 30 à 40, 6; 40 à 50, 4; 50 à 60, 5 60 à 70, 3; 70 à 80, 4.—Total 64.

De quelle nation: Irlandais 25; Canadiens-français 19; Canadiens-anglais 0; Anglais 6; Ecossois 13; Allemand 1.—Total 64.

T. WILBY, chef de police. Montréal, 25 Sept. 1847.

La Santé publique à Montréal.—L'état sanitaire de notre ville est tout à fait rassurant. La manière dont les hôpitaux de la Pointe St. Charles sont tenus, les soins et la rudence apportés au traitement des malades, ainsi que les précautions prises dans la ville, ont nous fait espérer, aux approches de l'hiver, que la contagion va nous quitter.

HOPITAL DE LA POINTE ST. CHARLES. Malades lundi le 27 septembre 1847. Hommes... 397. Femmes... 307. Enfants... 134. Total... 838.

Morts durant les 24 heures. Hommes... 8. Femmes... 7. Enfants... 5. Total... 20.

Grosse Ile.—Les dernières nouvelles donnent l'état des hôpitaux comme continuant à s'améliorer. Le 22 du courant il y avait de malades: Hommes... 485. Femmes... 414. Enfants... 289.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* de samedi: Son Excellence le Gouverneur-Général a donné aujourd'hui son lever, suivant l'avis avisé qui en avait été donné dans la *Gazette* du Canada.

Correspondances.

ASSEMBLÉE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

M. le Rédacteur, Afin de mettre le public au fait de ce qui s'est passé à notre assemblée du 15 courant, et pour prévenir les fausses interprétations que l'on pourrait donner des débats qui ont eu lieu ce jour-là, et le blâme qu'on voudrait faire retomber sur quelques-uns qui ne le méritent point, nous allons vous donner, aussi succinctement que possible, des détails sur ce qui a été proposé et adopté, et sur ce qui a été rejeté.

Vous savez que la législature a passé dans sa dernière session un acte pour incorporer les membres de la profession médicale en un Collège de médecins et chirurgiens du Bas-Canada sur la pétition des médecins mentionnés dans le préambule du dit acte.

Le Dr. Nelson se leva en disant qu'il était fâché de s'opposer à la motion; que l'esprit de la loi n'était pas d'incorporer toute la profession médicale, mais seulement les signataires de la susdite pétition; que par la suite tous pourraient devenir membres du dit Collège, qu'ils invoquaient l'opinion du Dr. Boullier, M. P. P. qu'il croyait comme lui à ce sujet; qu'il était certain que son ami (le Dr. B.) ne différerait pas d'opinion avec lui, et conclut en disant qu'il s'opposait à la motion afin d'être conforme à l'esprit de la loi.

Le Dr. Boullier se leva immédiatement après lui, en disant qu'il était fâché de différer d'opinion avec le Dr. W. Nelson sur un sujet aussi important; que lui le Dr. B. croyait que l'esprit de la loi, le but du législateur, en passant l'acte d'incorporation, avait été d'incorporer toute la profession médicale et non-seulement les signataires de la pétition; parce que tous jouissaient des mêmes droits et privilèges sans aucune distinction; qu'il y avait une injustice des plus grandes envers ceux qui ne l'avaient point signée s'il en était autrement.

Le Dr. Coderre se leva pour faire remarquer que le Dr. Nelson oubliait sans doute qu'il venait de voter en faveur de la motion du Dr. Arnoldi, qui était absolument la même vis-à-vis de la loi; et si d'après l'acte il ne nous était point permis d'être de nouveaux membres, pourquoi avait-il voté pour admettre ceux présentés par le Dr. Arnoldi? Est-ce sur l'opinion de M. le Proc. Gén. qui disait que la loi ne s'étendait qu'aux signataires, mais pouvait être aussi appliquée à ceux qui avaient désiré l'être? S'il n'y avait pas de "Proviso" dans l'acte concernant ces derniers, M. le Proc. Gén. ne pouvait suppléer à cette lacune en autorisant l'admission des médecins qui avaient témoigné le désir de devenir membres du dit Collège et dont les signatures avaient été oubliées sur la pétition.

Le Dr. Arnoldi, jun., en s'adressant à l'assemblée, dit "qu'il allait faire motion afin d'admettre membres du collège ceux des médecins présents dont il avait les noms, et que par ouï-bi il avait omis d'inscrire sur la pétition. Le président se leva en disant qu'il avait à ce sujet l'opinion par écrit de M. le Proc.-Gén. Badgley; qu'il allait en faire la lecture. Le sens de cette opinion comportait que l'esprit de la loi était d'incorporer les membres de la profession médicale; mais que l'acte ne s'étendait qu'aux signataires de la pétition, néanmoins qu'il ne voyait rien qui empêchât cette assemblée d'admettre ceux qui avaient témoigné le désir de devenir membre du collège; en conséquence M. le Proc.-Général, avec la générosité qui le caractérise, autorisait l'assemblée de les adjoindre pourvu qu'ils eussent témoigné le désir d'en faire partie avant la passation de l'acte. (Il s'en trouva de ceux présentés par le Dr. Arnoldi, qui ne lui avait témoigné le désir de devenir membres du collège que le jour même de l'assemblée). Nous vous prions bien, M. le rédacteur, de faire attention à l'opinion ci-dessus émise par M. le Procureur-général. Voici la motion du Dr. Arnoldi, jun., telle que présentée à l'assemblée.

Proposé par le Dr. Arnoldi, jun., secondé par le Dr. Campbell que les Drs. Valois, Marsden, Gilbert, Pyke, Smallwood, Jones, Grosbois, Boucherville et Sabourin soient nommés membres du collège des médecins et chirurgiens

du Bas-Canada." Cette motion passa unanimement.

Si tous les médecins sont par la loi membres du collège, cette motion était parfaitement nulle, au contraire, s'il ne le sont pas, elle était nécessaire et indispensable, s'il était permis à cette assemblée d'être de nouveaux membres; mais si cette assemblée ne pouvait élire aucun membre, cette motion devient encore nulle parce qu'il n'est point permis à M. le Proc.-Gén. ni à aucun autre de faire un amendement à un acte passé par le Parlement Provincial: Il n'y a que le même pouvoir qui puisse amender, modifier, changer, ou révoquer ses actes.

Passons à la motion présentée par le Dr. Coderre, pour faire admettre membres du dit collège, plusieurs médecins présents que le Dr. Arnoldi n'avait pas sur sa liste.

Proposé par le Dr. J. Emery Coderre de Montréal, secondé par le Dr. Jos. Painchaud de Québec, que tous les médecins présents à cette assemblée, qui n'ont point signé la pétition présentée à la législature, demandant un acte d'incorporation, pour incorporer les membres de la profession médicale en un collège de médecins et chirurgiens du Canada Est, soient reconnus membres du dit collège avant que cette assemblée n'adopte aucun autre procédé, et qu'ils apposent leurs noms à la suite de ceux qui se trouvent incorporés par acte du dernier parlement. Le Dr. Coderre fit remarquer à M. le Président que s'il venait avec cette motion devant l'assemblée ce n'était point pour obtenir aucune faveur, mais bien pour demander l'application du principe qui venait d'être adopté par la motion du Dr. Arnoldi, jun., et, en conséquence qu'il demandait que les Drs. Bondy, Turcot, de Berthier; H. Hall, de l'Industrie; Berthelot, des Cédres; Mignault et Paradis, de Sorel; E. H. Truettel, J. L. Leprohon et Deslisle, de Montréal; Craig, de Ste. Elizabeth; Tassé et Garnen, de St. Laurent; La Fontaine, de St. Edouard; Dunn, du Capoto; M. Lac; Aimé Dugas, de St. Philippe; Boudreau, de L'Ancadie; et Wallbrenner, de Boucherville fussent admis membres du dit collège.

Le Dr. W. Nelson se leva en disant qu'il était fâché de s'opposer à la motion; que l'esprit de la loi n'était pas d'incorporer toute la profession médicale, mais seulement les signataires de la susdite pétition; que par la suite tous pourraient devenir membres du dit Collège, qu'ils invoquaient l'opinion du Dr. Boullier, M. P. P. qu'il croyait comme lui à ce sujet; qu'il était certain que son ami (le Dr. B.) ne différerait pas d'opinion avec lui, et conclut en disant qu'il s'opposait à la motion afin d'être conforme à l'esprit de la loi.

Le Dr. Boullier se leva immédiatement après lui, en disant qu'il était fâché de différer d'opinion avec le Dr. W. Nelson sur un sujet aussi important; que lui le Dr. B. croyait que l'esprit de la loi, le but du législateur, en passant l'acte d'incorporation, avait été d'incorporer toute la profession médicale et non-seulement les signataires de la pétition; parce que tous jouissaient des mêmes droits et privilèges sans aucune distinction; qu'il y avait une injustice des plus grandes envers ceux qui ne l'avaient point signée s'il en était autrement.

Le Dr. Coderre se leva pour faire remarquer que le Dr. Nelson oubliait sans doute qu'il venait de voter en faveur de la motion du Dr. Arnoldi, qui était absolument la même vis-à-vis de la loi; et si d'après l'acte il ne nous était point permis d'être de nouveaux membres, pourquoi avait-il voté pour admettre ceux présentés par le Dr. Arnoldi? Est-ce sur l'opinion de M. le Proc. Gén. qui disait que la loi ne s'étendait qu'aux signataires, mais pouvait être aussi appliquée à ceux qui avaient désiré l'être? S'il n'y avait pas de "Proviso" dans l'acte concernant ces derniers, M. le Proc. Gén. ne pouvait suppléer à cette lacune en autorisant l'admission des médecins qui avaient témoigné le désir de devenir membres du dit Collège et dont les signatures avaient été oubliées sur la pétition.

Le Dr. Arnoldi, jun., en s'adressant à l'assemblée, dit "qu'il allait faire motion afin d'admettre membres du collège ceux des médecins présents dont il avait les noms, et que par ouï-bi il avait omis d'inscrire sur la pétition. Le président se leva en disant qu'il avait à ce sujet l'opinion par écrit de M. le Proc.-Gén. Badgley; qu'il allait en faire la lecture. Le sens de cette opinion comportait que l'esprit de la loi était d'incorporer les membres de la profession médicale; mais que l'acte ne s'étendait qu'aux signataires de la pétition, néanmoins qu'il ne voyait rien qui empêchât cette assemblée d'admettre ceux qui avaient témoigné le désir de devenir membre du collège; en conséquence M. le Proc.-Général, avec la générosité qui le caractérise, autorisait l'assemblée de les adjoindre pourvu qu'ils eussent témoigné le désir d'en faire partie avant la passation de l'acte. (Il s'en trouva de ceux présentés par le Dr. Arnoldi, qui ne lui avait témoigné le désir de devenir membres du collège que le jour même de l'assemblée). Nous vous prions bien, M. le rédacteur, de faire attention à l'opinion ci-dessus émise par M. le Procureur-général. Voici la motion du Dr. Arnoldi, jun., telle que présentée à l'assemblée.

Proposé par le Dr. Arnoldi, jun., secondé par le Dr. Campbell que les Drs. Valois, Marsden, Gilbert, Pyke, Smallwood, Jones, Grosbois, Boucherville et Sabourin soient nommés membres du collège des médecins et chirurgiens

du Bas-Canada." Cette motion passa unanimement. Le Dr. Boullier fut alors appelé à la présidence, le Dr. Picault pria d'agir comme secrétaire.

BULLETIN COMMERCIAL.

MONTREAL, 28 sept. 1847.
Alcalis.—La perlasse a été en demande durant la semaine de 34s. 6d. à 35s. par quintal.
Fleur.—En demande pour la consommation à 26s. 3d. à 27s. le baril selon la qualité.
Grains.—Aucune transaction.

PRIX DES MARCHÉS.

Table with 4 columns: Provisions, Price per unit, and other market details for Montreal, 27 Sept. 1847.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

W. F. Grant, vs. Dame E. C. Mullerberger, quatre terrains, Nos. 12, 13, 27, 28, rue Notre-Dame place citadelle, vente au Bureau du Shérif, le 4, à 11 heures.
Ch. Drolet, vs. Gonzalez Fanou, une terre et un terrain avec maison, etc., à St. Pie, vente à St. Pie, le 4, à 10 heures.

En cette ville, vendredi soir, le 24, la dame d'Olivier Vallerand, etc., à la messe au 61s.

Naissances. En cette ville, vendredi soir, le 24, la dame d'Olivier Vallerand, etc., à la messe au 61s.
Mariages. A Lachine, le 23, par le révé. M. Bond, le révé. James Pyke, de St. James church, Vaudeuil, à Elizabeth, fille de feu J. G. McTavish, de la compagnie de la Baie d'Hudson.
Décès. A Chambly, le 24, après une courte maladie, Gabriel Aymond, etc., médecin, âgé de 41 ans.

Vente étendue de Pelleteries manufacturées à Londres et à Montréal, et Pelleteries non-manufacturées, etc.

VENDRE, le 1er octobre prochain, le Sousigné vendra par échantillon public, aux magasins, et devant occupés par J. D. Bernard, Ecuier, propriétaire de John Donaghy, Ecuyer, rue St. Paul, un assortiment étendu et complet de PELLETÉRIES comprenant une variété qui convient au Commerce du Canada, et tel qu'on en a vu depuis dix ans au même magasin.

ECOLE

Medecine et de Chirurgie. LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, et l'avenir seront données en français, comme suit:

CORPORATION DE MONTREAL. TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corré, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.



AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions, adressées au soumissionnaire seront reçues jusqu'à MERCREDI le 29 du courant pour la construction et création d'une aile de 100 pieds sur 40 pieds à la PRISON DE MONTREAL, suivant les plans et devis qu'on peut voir à ce Bureau.

Les soumissions devront mentionner une somme ronde pour l'ouvrage complet et les noms de deux personnes compétentes et solvables, comme devant servir de caution pour la due exécution du contrat.

COMMIS DEMANDE.

On a besoin à St. Jean-Dorchester, à la Pharmacie du Dr. MOREAU & Co. d'un JEUNE HOMME comme Commis. Il faut qu'il ait déjà servi dans un établissement de ce genre. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la 'Revue Canadienne.'

Vente considérable de draps fins casimères, draps de pilote, etc. etc.

M. JOS. MASSON, Fils & Co. LUNDI le 4 OCTOBRE prochain et jours suivants, seront vendus sans réserve au-dessus de 250 paquets de MARCHANDISES d'AUTOMNE.

M. JOS. MASSON, Fils & Co. Draps fins, Casimères, Drap de pilote, couvertes, Flanelles, Craintin, Serge blanche, Baize, Initiation, Etouffe de pays, M-rinos, Bombazette, Camelot, Plaster, Indiennes, Coton gris et blanc, Coton barré, Coton rayé de deux lieux et carreaux, Toile d'Irlande et écru, Coton de fil et coton, Bourdon, Futaine, Bas de coton et de laine, Bonnets de coton et de laine, Mouchirs et Châles de Laine, Soie et Coton, Fil, Coton à coudre, etc.

MARCHANDISES NOUVELLES, ENSEIGNE DU CASTOR

M. LOUIS PLAMONDON vient de recevoir de Londres par l'Océan, deux caisses de HARDÉS FAITES, de draps, casimères, d'indiennes, etc.

UNE POULICHE NOIRE de trois ans et demi avec une tache blanche sur la lèvre supérieure, la queue coupée en balai, etc.

MANUELS DE TEMPERANCE. MESSIEURS les Curés et les Instituteurs sont priés d'en faire acheter et procurer immédiatement à la Librairie Canadienne d'E. R. FAIRB & Co. des MANUELS de la TEMPERANCE reliés, pour l'usage des écoles.

ASSOCIATION D'INDEMNITÉ. MESSIEURS les Electeurs du Comté des Deux Montagnes, ainsi que MM. les Membres de l'Association d'Indemnité, sont invités à vouloir bien se réunir en assemblée publique, LUNDI, le QUATRE OCTOBRE prochain, à DIX heures matin, à la porte de l'Église de St. Eustache.

NE PERDEZ PAS L'OCCASION DE FAIRE LA MEILLEURE SPÉCULATION POSSIBLE. AVIS IMPORTANT. S'adresser au plaisir d'annoncer aux Soumissionnaires à la GRANDE SPÉCULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traversée, que le tirage des lots aura lieu le 28 SEPTEMBRE courant.

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.
AVIS public: par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corré, Taxe ou autres, ou autrement, de venir payer sans délai.

Aqueduc de Montreal.

TOUTES personnes endettées envers l'Aqueduc pour arrérages pour l'usage de l'Eau, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité, à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS.

Le Souvenir à dernière édition, un assortiment de LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les suivants: Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole. 2 vols.

LEÇONS DE PIANO.

Mlle ELIZABETH JUSSEN. On offre ses services aux familles qui désirent voir leurs enfants recevoir des leçons de piano.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc.

Canal Lachine.

AVIS est par le présent donné que l'eau sera envermée dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi prochain.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

MADEMOISELLE GIROUARD informe ses amis et le public qu'elle a ouvert un PENSIONNAT pour les jeunes Demoiselles sur la Grande rue de Faubourg Québec.

AVIS.

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS.

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

AVIS.

AVIS. VU que par le Statut Provincial de la dixième Victorie, intitulé 'Acte pour l'Organisation de Notaires dans cette partie de la Province du Canada, appelée le Bas-Canada.'

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

LES Membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, du Comté de Montréal, sont par le présent notifiées que quatre Répartitions ou Dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billes de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir:

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

L'ASSEMBLÉE Annuelle des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacerment, en la ville de Montréal, LUNDI, le QUATRIEME jour d'octobre prochain à ONZE heures du matin.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par le présent notifiés que le NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT du capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit:

SOCIETE D'AGRICULTURE.

L'EXHIBITION annuelle de Chevaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Cochons, Bœufs, Fromages, etc. etc., pour le Comté de Montréal, aura lieu JEUDI, le 4 d'octobre prochain, en la ville de Montréal.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

24, RUE ST-VINCENT, MONTREAL. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 21, rue St-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Hollard, Libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier.

PLACE POUR TOUCHER L'OEUCLE.

UNE Demoiselle, qui touche parfaitement l'Orgue, dont les talents et la capacité sont incontestables sous ce rapport, et dont les recommandations sont des plus respectables, désire trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une école, pour toucher cet instrument.

OPPOSITION INDEPENDANTE.

LE CHARLEVOIX. CAPT. J. B. RYAN. LAISSE MONTRAL POUR QUEBEC, le LUNDI et le JEUDI, à 3 heures P. M.

SOCIETE D'AGRICULTURE.

LA Société offre en vente DEUX des HUSSEY'S REAPING MACHINES, Machines pour moissonner, en très bon ordre et presque neuves.

DE STRAINS.

PREND la liberté d'annoncer aux citoyens de Montréal qu'il vient d'ouvrir un OFFICE au No. 58 de la rue St. Laurent, Faubourg St. Laurent, où on pourra voir à toute heure.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, Rue Saint Paul, Montreal.

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hordes Faites.

M. L. PLAMONDON

Libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il annonce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivages d'automne un assortiment très considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, et aussi de HARDÉS FAITES.

M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUITS :

Table with columns for item types (e.g., 500 surtouts d'Étoiles grises de) and prices.

M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles.

L'assortiment d'Étoiles de laine pour l'automne et l'hiver, les draps, casimires, doekins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. POINT DE SECOND PRIX.

LIBRAIRIE & PAPIETERIE

GRANDE RUE ST. JACQUES, A CÔTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUIHART.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis à bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'imprimerie ci-dessus indiquée, où il espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la faveur publique si longtemps et si libéralement accordée à ses prédécesseurs.

Le soussigné reçoit chaque semaine de New-York, Boston et Philadelphie, les copies de tous les livres nouveaux qui paraissent, et il reçoit de même par les steamers de Liverpool chaque mois, tous les ouvrages publiés dans la Grande Bretagne.

Le soussigné a pris des arrangements pour faire exécuter promptement et à bon marché tous les ordres qu'on voudrait bien lui confier pour impressions, reliure, lithographies, gravures sur cuivre et acier, et cadres de tableaux.

Les commandes pour des LIVRES ET OUVRAGES AMÉRICAINS sont expédiées chaque SEMAINE, et celles pour des LIVRES, &c. D'ANGLETERRE par chaque STEAMER.

JOHN McCOY.

7 septembre, 1847.

COLLEGE JOLIETTE

Cette BEL ÉTABLISSEMENT fondé à l'industrie par la libéralité de l'honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

- 1RE ANNÉE. Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et cours religieux.

Les Elèves qui ayant suivi ce cours, désirent étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours.

CONDITIONS : Enseignement et logement \$12 par an, payable d'avance.

REV. ANT. THIBAULT, Directeur. REV. F. I. LAHAYE, Sous-Directeur.

PONT DE ST. EUSTACHE.

LES Soussignés ayant obtenu le privilège de constituer un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit permis de bâtir et de démolir, sans aucune restriction du dit pont, conformément aux exigences de la loi de leur privilège.

L. M. LEPROHON, J. A. BERTHELOT. Montréal, 10 août 1847.

BANQUE D'ÉPARGNE

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON : Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hinck, A. LaRoche, V. Président.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera Cinq pour cent sur tous les dépôts.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITE DE MONTREAL. ENTRAIT. 1er avril 1847.

BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état le 31 juillet. £29350 3 9

Montant déposé depuis le 1er avril à cette date. £1447 18 6

Augmentation depuis le 1er avril. £20067 5 0

SPECULATION.

A plus belle spéculation qui ait jamais présentée est maintenant offerte au public.

Sur la montagne somme de £20, payable en 3 paiements et sans intérêt, on peut devenir propriétaire sur titre incontestable d'une très belle maison (Cottage) avec Terrain, Jardin et Dépendances à l'avenant estimé à £400

La vente aura lieu (au désir des souscripteurs) le 20 AOUT prochain.

J. H. JOBIN, Rue Ste. Thérèse, No. 7. Montréal, 30 juillet.

MAISON PARKER. SOURCES DE CALEDONIA.

M. A. PARKER, qui vient d'ouvrir sa maison pour la réception des voyageurs, prend la liberté d'annoncer à ceux qui voudront bien le patroniser que rien ne sera épargné pour rendre leur séjour chez lui agréable et confortable à la fois.

La Maison occupe une situation élevée, bien aérée agréable, vis-à-vis la MAISON DU CANADA, à cent verges des Bains et des Sources; et pour ceux qui veulent un logement tranquille, la conduite de la maison la rend tout à fait convenable.

Les chambres sont spacieuses, meublées avec goût, confort et élégance, afin de pouvoir recevoir la bonne société et surtout des familles entières, aux termes les plus raisonnables.

AVIS. LES CENSITAIRES de l'Île de Montréal, de St Sulpice et de Lac des Deux Montagnes sont avertis.

1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance de la Vic. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES étant expiré le 5 courant, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles.

2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1851, seront comme suit :

27. Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer.

RECLAMATIONS Contre le Gouvernement des États-Unis pour Services ou Fournitures durant la guerre de 1776.

ON demande des informations sur des VEUVE ou des ENFANTS-MALES de personnes, qui auraient rendu quelques services au gouvernement des États-Unis durant la guerre de 1776.

EAU DE ST. LEON. RECEMENT reçu et à rendre par le Soussigné quelques Bouteilles de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Malacca, Caledonia, Albion, Eromanga, Britannia, Curer de Lion, Anse, Aqua Marina, Java Ball, Flora Muir, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soies, Cotonnages, Lainages, Toiles, &c.

EAU DES SOURCES DE VARENNES. Le Soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le Soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE.

Cois des rues St. Paul et St. Denis. MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN.

A VENDRE OU A LOUER

AU BASSIN DE CHAMBLY. UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds, magasin, hangar et jardin, etc.

AUX MARCHANDS.

UNE personne de grande expérience dans la tenue de livres, désire s'employer DEUX ou TROIS HEURES par jour, dans une maison de commerce de cette ville, ou elle s'occuperait des comptes.

AUX ARTISANS DU CANADA.

UNE EXPOSITION et une VENTE d'articles de MÉCANISME exécutés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu en cette ville, en Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général.

TERRE A VENDRE.

ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore.

A VENDRE.

UN emplacement avantageusement situé, Rue St. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

SEL.

EN Magasin et attendu : 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs de do, 1000 de SEL FIN de do.

MEUNIER & TONNELIER.

ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE.

LE Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Mesdemoiselles de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement.

QUINCAILLERIES ET COUPELLERIES.

LE Soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de Quincailleries et Coutelleries, Par les vaisseaux Ana, Safergard, Malacca, Chapman, Montezuma et autres.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debarthen, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à la Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHÈQUE DE PÂROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Table listing books for sale with columns for book title and price.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

TERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine régulières entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir :

Table showing departure times and routes from Montreal to Chamblly.

AGENTS: Sorel... J. MONDOR, St. Charles... J. L. HEBERT, Chamblly... J. O. BUNKER.

LAC CHAMPLAIN, LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. La splendide Steamer sin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE.

PAR DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN, les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, les LUNDIS, MFRÉDÉSIS, VENDREDIS.

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE.

VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc.

BOTTES ET SOULIERS.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à rendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES ÉPIDÉMIES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne cherche pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles.

J. P. Leprohon, Avocat.

A ÉTABLI SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC.

Office avec L. S. MARTIN, No. 6. RUE ST. LAURENT.

DR. MACDONNELL.

A Déménagé de la rue Craig, Au No. 53 Grande Rue Saint Jacques.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

ESSENCE D'EPINETTE.

A VENDRE à bon marché, BENCH. WORKMAN & Cie. 20 juillet. Rue St. Paul, au coin de la Douane